



Revêtements de sol scellés en intérieur et extérieur

- > Carreaux céramiques ou assimilés
- > Pierres naturelles

Acteur public indépendant, au service de l'innovation dans le bâtiment, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) exerce quatre activités clés – recherche, expertise, évaluation, diffusion des connaissances – qui lui permettent de répondre aux objectifs du développement durable pour les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes. Le CSTB contribue de manière essentielle à la qualité et à la sécurité de la construction durable grâce aux compétences de ses 850 collaborateurs, de ses filiales et de ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux.

Le présent guide est destiné à commenter et à expliquer certaines règles de construction et les documents techniques de mise en œuvre. Il ne se substitue en aucun cas aux textes de référence, qu'ils soient réglementaires (lois, décrets, arrêtés...), normatifs (normes, DTU ou règles de calcul) ou codificatifs (Avis Techniques, « CPT »...) qui doivent être consultés.

Le CSTB décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter de toute interprétation erronée du contenu du présent guide.

Ce guide a été réalisé d'après les documents de référence déjà publiés à la date du 1^{er} mars 2011.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (1, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1^{er} juillet 1992 – article L 122-4 et L 122-5 et Code Pénal article 425).

Généralités	5
• <i>Domaine d'application du guide</i>	6
• <i>Définition des locaux</i>	6
Support	9
• <i>Support admissible</i>	10
• <i>Planéité</i>	12
• <i>Ravoirage</i>	14
• <i>Désolidarisation du support</i>	15
• <i>Support en pente</i>	17
Éléments de revêtement	19
• <i>Formats</i>	20
• <i>Caractéristiques</i>	21
Mortier de scellement	25
• <i>Carreaux céramiques et produits verriers</i>	26
• <i>Carreaux à liant ciment et dalles en béton</i>	28
• <i>Pierres naturelles</i>	29
Mode de pose	31
• <i>Définition</i>	32
• <i>Barbotinage/poudrage</i>	33
Pose sur étanchéité	35
• <i>Ouvrages étanchés par un SEL</i>	35
• <i>Ouvrages sur étanchéité traditionnelle</i>	36

Joints	37
• <i>Joints entre éléments de revêtement</i>	37
• <i>Joints de fractionnement</i>	38
• <i>Joints périphériques</i>	40
• <i>Joints de dilatation du gros œuvre</i>	41
Aspect final – Tolérances	43
• <i>Aspect final</i>	43
• <i>Tolérances</i>	44
Délais de mise en service et entretien	47
• <i>Délais de mise en service</i>	47
• <i>Entretien</i>	49
Points singuliers en sols extérieurs	51
• <i>Sols extérieurs sur terre-plein</i>	52
• <i>Balcons et loggias non étanchés</i>	53
Glossaire	55
Réglementation, normes et autres documents de référence	61
Index	64